

Animer un projet de prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles (TMS-MM)

TMS



Publics

Encadrement appelé à exercer une fonction d'animateur de projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques liés aux Manutentions Manuelles (MM) dans leur entreprise et IPRP

Pré-requis*

Objectifs

- ▶ Élaborer et animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles en concertation avec les acteurs concernés.
- ▶ Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- ▶ Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- ▶ Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- ▶ Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- ▶ Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS et des risques liés aux manutentions manuelles.

Contenu

- ▶ La méthodologie de projet
- ▶ La démarche de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- ▶ Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement)
- ▶ L'analyse du travail
- ▶ Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail
- ▶ L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- ▶ La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Méthodes pédagogiques

- ▶ Exposés didactiques
- ▶ Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- ▶ Mises en situation
- ▶ Échanges et retours d'expériences

Validation

L'acquisition des compétences se fera de manière itérative entre la formation en salle et la réalité du terrain de l'entreprise. Conformément au référentiel national, le travail d'inter séquences donne lieu à une évaluation des compétences. Les stagiaires témoignant des compétences conformes au référentiel national recevront une attestation d'aptitude à assurer le rôle d'animateur de projet de prévention des TMS/MM par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

***Pré-requis :** les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des bases en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Les candidats doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS et des risques liés aux MM en entreprise.

Durée

6 jours modulables soit 42 h
(2+2+2)

Dates

4 et 5 septembre
2 et 3 octobre
4 décembre et 5 décembre

Code

TMS

Renseignements, inscriptions

Mme Viallefont 04 73 42 70 18
Fax 04 73 42 70 75
www.carsat-auvergne.fr